



Info@ASDCGG74

N° 0120

Le mot du Président :



Cher(e)s, adhérent(e)s, Je vous présente tous mes vœux et vous souhaite une belle et sereine année 2020.

-Vivons heureux, vivons cachés ?

C'est la question que doivent se poser nos voisins Suisses du canton du Valais. En effet, des tirs de régulation du bouquetin sont autorisés dans le Valais. Quelques chasseurs locaux tirés au sort peuvent moyennant finance (de 50 à 450 francs suisses suivant le trophée et sans pouvoir prétendre tirer un grand trophée) chasser le bouquetin. Le lieu du tir est fixé par un garde faune avec des conditions de montagne ou de haute montagne (une bonne condition physique est indispensable). La population de bouquetin du Valais après comptage en 2018 était de l'ordre de 5 200 animaux. Environ 200 bouquetins (mâles, femelles) sont régulés annuellement suivant les comptages. En plus de cette régulation, une centaine de permis extérieurs sont attribués pour les amateurs de trophées. Les tirs se font sur des mâles souvent vieux. La taxe d'abattage n'est alors plus du tout la même, passant de 3 000 à 13 000 francs suisses suivant la longueur des cornes en passant directement par le service des gardes faunes. Les prix grimpent encore en passant par des agences de voyage spécialisées, 8 000 à 20 000 euros (le prix du gîte et du couvert inclus!). Les conditions de tir ne sont plus les mêmes que pour les chasseurs locaux, les secteurs beaucoup plus accessibles (les amateurs fortunés de trophées ne sont pas forcément des montagnards) avec parfois des dérives pour faciliter la réalisation. Ces chercheurs de trophées et les agences qui les prennent en charge sont souvent adeptes des réseaux sociaux et autres moyens de communication modernes avec photographies ou films à l'appui. Ces dérives ont fait l'objet d'un reportage télévisé sur la RTS (émission Mise au point de novembre 2019), le tôle provoqué est tel que le canton du Valais va devoir renoncer aux 650 000 francs suisses que lui rapporte cette pratique. Cet argent servait à financer les dégâts de gibier et le fonctionnement du service des gardes faunes et ce depuis une trentaine d'années.



Un bouquetin d'une dizaine d'années comme celui-ci portant des cornes d'une longueur de 80 à 90 centimètres environ (je n'ai pas pu les mesurer) coûtera approximativement 12 000 euros.

Une solution de financement qui semblait pérenne se trouve mise à mal par deux éléments. Une pratique mal maîtrisée en passant par des agences qui amènent des clients ainsi que les ennuis qui vont avec. (Obligation de résultat proche de 100% qui entraîne de mauvaises pratiques et tous les excès que l'argent peut engendrer). Les temps changent, ce qui était accepté ou toléré par l'opinion publique il y a quelques années ne l'est plus. Les réseaux sociaux y sont pour beaucoup, avec le dénigrement et la mise au pilori des pratiques qui touchent la chasse.

Vivons heureux, vivons cachés.

Sans vouloir faire de l'anthropomorphisme et dire que les loups sont heureux en tous cas ils se cachent de moins en moins. Sans nuls doutes, ils sont de plus en plus nombreux et l'occasion de les voir, ou tout au moins de voir les indices de présence (traces ou méfaits), est de plus en plus fréquente.



Indices de présence d'une meute de 4 ou 5 individus observés entre la vallée d'Aulps et la vallée d'Abondance.

Si les oiseaux se cachent pour mourir (célèbre roman), un loup est venu trouver refuge près des maisons dans les Pyrénées orientales. Observé de très près plusieurs fois pendant une quinzaine de jours, ce loup a fini par être euthanasié par un vétérinaire. Le rapport d'autopsie a démontré, qu'il était vieux et malade, les analyses génétiques, qu'il venait du Mercantour. Est-ce un comportement normal pour un prédateur ? On peut légitimement se poser des questions.

En Haute Savoie la population parait en forte augmentation, de nombreuses attaques ont eu lieu sur des troupeaux domestiques, cet été et ce début d'automne. Le nombre de constats d'attaques (32 en 2017 à 71 en 2019) et de dossiers d'indemnisation (115 en 2017 et 250 en 2019) ont doublé dans le département depuis deux ans. La faune sauvage va payer un lourd tribut cet hiver pour rassasier les prédateurs, à moins que les loups aient trouvé la faille chez les éleveurs, en allant se servir directement dans la bergerie, comme cela s'est passé dans le Var à deux reprises au mois de décembre dernier. En 2019, 98 loups ont été tués suite à des tirs de défense simples (un seul tireur possible souvent le berger ou l'agriculteur) ou renforcés (plusieurs tireurs possibles ayant suivi une formation avec un maximum de 10), 100 était le nombre attribué par le ministère. Au 1^{er} septembre 80 loups avaient déjà été tués et le plafond qui était de 90 loups a été rehaussé à 100.

Après le chacal doré nouveau venu dans le département, un chien viverrin a été observé à la limite des communes de Valleiry et de Vulbens au bord du Rhône. C'est un petit carnivore ayant à peu près la taille du renard avec le même régime alimentaire. Cette espèce invasive originaire d'Asie a été élevée pour sa fourrure dans les pays de l'est de l'Europe. Certains individus se sont échappés et depuis colonisent l'Europe de l'ouest. L'espèce est présente surtout en Allemagne et dans l'est de la France. Le chien viverrin est une espèce invasive classée nuisible, il ressemble au raton laveur. En cas de rencontre à la chasse cet animal peut être tiré comme le raton laveur.

Le chien viverrin.



Le raton laveur.



Coup de chapeau !!!

Le 16 novembre était organisé à Bernex dans la salle communale la Bernolande, un repas chasse au profit de la lutte contre la mucoviscidose. 440 convives ont pu apprécier les talents de Grégory Buttner, comme organisateur de la soirée et comme chef (restaurant La chevrette à Bernex). Ce sont les membres de l'association des virades de l'espoir qui assuraient le service. Un formidable élan de solidarité autour de cette soirée aura permis une belle recette consacrée à l'association. De nombreux donateurs, sponsors, fournisseurs, communes ont joué le jeu pour restreindre le coût de préparation. La venaison était offerte par la fédération, provenant du lot de chasse des Glières, l'animation était assurée gratuitement par les Tradi'sons (allez voir leur site internet ou les vidéos sur youtube), et la publicité par la radio locale. La soirée s'est terminée avec le tirage au sort des très nombreux lots de la tombola. Cette soirée a tout de même engendré un bénéfice net de 18000,00 euros. Félicitations aux organisateurs, et à toutes les petites mains qui ont œuvré sans faille, dans la joie et la bonne humeur.

Je vous présente, au nom du conseil d'administration de l'association, tous mes vœux pour cette nouvelle année, et surtout une bonne santé qui vous permettra de mener à bien vos projets.

Christophe Deya

Du côté des réglages :

Nous avons réalisé en 2019 **431** réglages sur cible fixe et **81** tirs sur sanglier courant.

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée...

La solution : Le REGLAGE ! Pensez à régler et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Quelques rappels : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 17 juin 2020 dès 15 heures et ce jusqu'au 21 octobre 2020.

Stand de l'Arquebuse Aubonne, route de Genève 74140 DOUVAINE.

Renseignements : François BOVAGNE au : 06 81 33 97 25 ou email : françois.bovagne@orange.fr

Rappel : Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir pour transporter votre arme en toute légalité.

- Tir sanglier courant le samedi après-midi dès 14 h 00 : 04 et 25 avril, 09 et 23 mai, 13 juin, 18 juillet, 22 août et 05 septembre 2020.

L'ASDCGG74 remercie l'armurerie LE COL VERT pour la mise à disposition de son sanglier courant

Cotation des trophées :

Si vous avez tiré un beau trophée cette saison et qu'il n'est pas encore naturalisé nos cotateurs sont à votre disposition pour déterminer le nombre de points, c'est toujours une information intéressante même si vous n'avez pas battu le record de France ou du département.

Attention : seuls les massacres peuvent être cotés un mois après la date du tir. Si vous envisagez de faire naturaliser la tête, prévenez votre taxidermiste de façon à la faire coter avant la naturalisation complète. Les défenses et grès des sangliers doivent être libres de façon à permettre toutes les mesures nécessaires et pas fixés de façon définitive sur un support.

Enfin nous vous rappelons que Dominique CHATEL qui a été formé par notre regretté Marcel BOUVIER a pris sa suite pour l'analyse de l'âge des cerfs par la méthode de MITCHELL.

Dominique CHATEL : 150 vers le Four 74500 ST PAUL EN CHABLAIS Tel : 06 71 71 30 94 Ou 04 50 75 43 06

Liste des cotateurs de la Haute Savoie

BALSAT Philippe : 104 rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES - 06 80 31 83 46

BOVAGNE François : Le Ferney 74560 LA MURAZ - 06 81 33 97 25

CHATEL Dominique : 150, Vers le Four 74500 SAINT PAUL en CHABLAIS - 06 71 71 30 94

DEYA Christophe : Lot.Les Bottolieres 150 chemin des Damphe 74200 MARIN - 06 32 30 39 76

JANIN Roger : 147 route du Pont Rouge - 74380 CRANVES SALES - 06 79 05 56 38

JOLIVET Rémy : Chez Padon 74130 FAUCIGNY - 06 34 60 58 67





BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur www.asdcgg74.com ou www.ancgg.org.

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2020.

Ci-joint un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre de l'A.S.D.C.G.G.74 en couverture des frais d'inscription, d'examen et de tir.

Coupon à retourner accompagné du règlement au plus tôt à :

BALSAT Philippe 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0450435648

Mail : philippe.balsat@orange.fr

Les cours débuteront le 24 février 2020 à 19 h 30, salle multimédia derrière l'église 74140 SAINT CERGUES

Assemblée générale le 27 mars 2020 à 19 h 00 à la FDC VILLY le PELLOUX

Thème : les balles sans plomb par Pascal ROCHE

Disponible à l'association : Le DVD SEASONS/ANCGG : Identification du Grand Gibier : 20,00 euros



**OUVERT du Lundi au
Jeudi de 17h15 à 19h45
Vendredi de 16h à 20h
Samedi de 14h à 19h**

ARMURERIE Chappaz
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

ARMURERIE Chappaz

Tél. 04 50 60 30 23
Fax 04 50 60 38 55